



Ville de Papeete

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°048/2012
DU 27 JUIN 2012**

Relative à la participation de la commune au Syndicat mixte ouvert pour le traitement des déchets

L'an deux mille douze, le vingt sept du mois de juin à neuf heures quinze,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Monsieur Jean-Baptiste TERIIEROOITERAI et Madame Yvette LICHTLE, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etai^{ent} présents :

Date de convocation :	20 juin 2012
Date d'affichage :	20 juin 2012

Résultats des votes

Pour	19
Contre	0
Abstentions	2

La délibération est adoptée à la majorité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

06 Juillet 2012

Affichage de la présente délibération le :

11 JUIL. 2012

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare		X	<i>William TICCHI</i>
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora		X	<i>Mairai SUN</i>
19	TUEINUI Noël		X	
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie	X		
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	DOOM Yves	X		
		19	14	2

DELIBERATION N°048/2012 DU 27 JUIN 2012

Relative à la participation de la commune au syndicat mixte ouvert pour le traitement des déchets

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée (et en particulier l'article 43 relatif aux compétences communales) portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en particulier les articles L2224-13 et suivants relatifs aux ordures ménagères et autres déchets, ainsi que les articles L5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ouverts ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU le courrier n° 304/2012/SPC du 4 juin 2012 du syndicat pour la promotion des communes (SPC) sollicitant un avis juridique de l'Etat pour la création du syndicat mixte pour le traitement des déchets ;
- VU le compte-rendu de la réunion du 6 juin 2012 organisée par le SPC sur le sujet, actant la décision de création d'un groupe de travail intercommunal pour mener une étude préparatoire à la création de ce syndicat ;
- VU le courrier n° 312/2012/SPC du 8 juin 2012 du syndicat pour la promotion des communes (SPC) relatif à la création de ce syndicat mixte ;
- VU le conseil d'exploitation du SPIC déchets en sa séance du 11 juin 2012 ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27 juin 2012

ADOPTÉE A LA MAJORITE	
VOTANTS	21
POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTIONS	2

ADOpte :

Article 1^{er} : Le principe de la participation de la commune de Pirae au syndicat mixte ouvert pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française est adopté.

Article 2 : La décision éventuelle concernant l'adhésion au syndicat au travers de l'adoption de ses statuts sera prise après présentation en conseil municipal d'une étude, réalisée sous la coordination du SPC par un groupe de travail intercommunal, qui permettra d'estimer les conditions d'adhésion et l'engagement financier que cela représentera.

Cette décision sera prise avant la fin août 2012 sous réserve que les éléments de cette étude soient communiqués au plus tard le 10 août 2012 à la commune.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

Béatrice VERNAUDON



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le... - 9 JUIL. 2012

et publication du 11 JUIL. 2012

Le Maire,

Béatrice VERNAUDON

